



DÉCISION

N° : 2026-367

Exécutoire le : 10 SEP. 2026

Publiée / Notifiée le : 10 SEP. 2026

Visée le : 09 SEP. 2026

COMMANDE PUBLIQUE

**(Accord-cadre n°25001 : Accord-cadre mutli-attributaires de maîtrise d'œuvre)
Marché subséquent 25001_05 relatif à la maîtrise d'œuvre pour réhabilitation du
ponton des Mottets sur la Commune de Viviers du Lac
ATTRIBUTION**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu la délibération n°2026-86 en date du 14 avril 2026, portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2026-66 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 12^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant le marché n°25001, par lequel Grand Lac a conclu avec cinq attributaires un Accord-cadre de maîtrise d'œuvre à marchés subséquents.

Considérant le montant maximal annuel de l'accord-cadre en valeur de 250 000,00 € HT,

Considérant la consultation lancée le 26 juin 2026 pour le marché subséquent n°05 (25001_05), relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du ponton des Mottets, sur 120ml environ et situé dans une réserve naturelle, sur la Commune de Viviers du Lac,

Considérant la date limite de remise des offres le 14 août 2026 à 12h00,

Considérant l'analyse des offres,

Considérant l'offre de l'entreprise SAFEGE SAS / Suez Consulting, Agence de CHAMBERY, domiciliée Savoie Technolac – 48 avenue du Lac du Bourget BP 318 – 73377 LE BOURGET DU LAC CEDEX, présentée avec le sous-traitant : EPODE, domicilié 44 rue Charles Montreuil – 73000 CHAMBERY

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché subséquent n°25001_05 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du ponton des Mottets sur la Commune de Viviers du Lac.

Le montant du marché de 26 082,52 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise SAFEGE SAS / Suez Consulting, Agence de CHAMBERY, domiciliée Savoie Technolac – 48 avenue du Lac du Bourget BP 318 – 73377 LE BOURGET DU LAC CEDEX, avec pour sous-traitant : EPODE, domicilié 44 rue Charles Montreuil – 73000 CHAMBERY

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire : SAFEGE SAS / Suez Consulting, Agence de CHAMBERY

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 12^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice-président commande publique, travaux et gens du voyage
le 07/09/2026 16:18:48



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2026-367 - Accord-cadre n.25001 : Accord-cadre multiattributaires de maîtrise d'oeuvre - Marché subséquent 25001_05 relatif à la maîtrise d'oeuvre pour réhabilitation du ponton des Mottets sur la Commune de Viviers du Lac - Attribution -

Date de transmission de l'acte : 09/09/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 09/09/2026

Numéro de l'acte : Dec602 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260907-Dec602-AI

Date de décision : 07/09/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

